

JEAN-FRANCOIS COPE, AU SECOURS! PEILLON A DIT AUX ZEP : TOUS A POIL !

De nombreux collèges et lycées des Hauts de Seine ont été touchés par des grèves importantes depuis le 20 janvier. Ce mouvement dénonce la baisse des moyens d'enseignement prévus pour la rentrée 2014 dans ces établissements en totale contradiction avec les annonces ministérielles.

C'est à Villeneuve la Garenne aux collèges Manet et Pompidou qu'ont lieu les premiers débrayages et rapidement le mouvement s'étend, avec notamment une grève massive le jeudi 23. Deux assemblées générales de grèves rassemblent 114 participant-e-s à Colombes et plus de 80 à Nanterre (en contact pendant l'AG) avant de converger pour un rassemblement devant l'Inspection Académique où une délégation est reçue par le DASEN.



Une liste de revendications a été établie. Les AG se sont mises d'accord sur la base minimum que tous les établissements devaient rester en ZEP et surtout qu'aucun ne devait perdre de moyens par rapport à cette année.

Le mardi 28 janvier a lieu une assemblée générale départementale à la Bourse du Travail de Paris, plus

de 200 personnes représentent une vingtaine d'établissement, dont certains qui ont obtenu les moyens réclamés et sont encore massivement en grève. 3 revendications sont votées :

- Pas un établissement avec des moyens (taux d'encadrement) inférieur à cette année, donc rallonge budgétaire d'au moins 2000 heures pour le 92 ;
- Pas un établissement ne sort de la carte de l'Enseignement Prioritaire dans le département ;
- Paiement des jours de grève.

suite page 2

SUD Education 92 présente MARS ATTAQUE

Jeudi 13 mars

En grève pour des moyens pour pouvoir travailler correctement dans nos établissements

Mardi 18 mars

Public, privé, tou.te.s en grève contre l'austérité

Jeudi 20 mars

En grève contre la précarité avec les AVS/EVS/AP/AED...

Et prochainement près de chez vous

Jeudi 27 et vendredi 28 mars

Stage syndical Les bases d'une critique prolétarienne de l'éducation et projet syndical d'école

Samedi 05 avril

Réunion d'Information Syndicale 1er degré à Clamart

Lundi 07 avril

Assemblée générale de SUD Education 92

Plus d'informations
(lieux, horaires, etc.) sur

www.sudeducation92.ouvaton.org

POURQUOI VIE SCOLAIRE ÇA RIME AVEC PRÉCAIRE ?

Alors que ça pourrait aussi rimer avec titulaire, et pas non plus forcément avec galère !

Comme le statut d'AED qui avait remplacé en 2003 après plusieurs semaines de grèves celui de maître d'internat et surveillant d'externat (MI-SE) (1) était devenu bien trop avantageux et suscitait beaucoup trop de jalousies chez les nombreu.se.s laiss.e.s pour compte du marché du travail, une solution a du être trouvée d'urgence : remplacer le plus souvent possible les nanti.e.s AED par de justes contrats aidés : les CUI (Contrat Unique d'Insertion, inutile de préciser ce qu'il en est vraiment de l'insertion à la fin du contrat...)

suite page 6

JEAN-FRANCOIS COPE, AU SECOURS, PEILLON A DIT AUX ZEP : TOUS A POIL !

suite de la page 1

Une autre décision est d'être reçu avec une délégation constituée d'un.e représentant.e par ville et une par syndicat (SNES, CGT, FO, SUD, CFDT, UNSA) au ministère. Nous étions environ 500 devant le ministère, et nous n'obtenons aucune réponse.

Le jeudi 30 janvier, une assemblée générale à Nanterre réunit 150 personnes et une vingtaine d'établissements : certains ont repris le travail et d'autres entrent dans la grève.

Un rassemblement au rectorat est décidé pour l'après-midi, et un retour au ministère le mardi 4 février avec AG élargie à l'Île-de-France si possible.

Entre-temps sont prévues des manifestations et actions locales : le vendredi 31 janvier est organisée une manifestation dans Colombes, avec rencontre avec le maire et grande réunion avec les parents d'élèves à 18h au lycée Maupassant. Le samedi 1er février 150 personnes (parents-enseignant.e.s) manifestent à Gennevilliers.

Nouvelles mobilisations le samedi 8 février où un rassemblement devant la Mairie de Colombes à 14h30 regroupe près de 200 personnes enseignant-e-s, parents et élèves. Les établissements de Colombes sont bien représentés mais aussi ceux de Gennevilliers (LPO Gallilée), d'Asnières (LGT Renoir)... La délégation reçoit le renouvellement du soutien du Maire. Alexis Bachelay, député des Hauts-de-Seine, est aussi présent. Il semblerait que l'ensemble des parlementaires du 92 aient demandé une audience auprès du Ministre suite aux remontées sur leur circonscription respective au sujet des DHG. Un autre rassemblement a lieu à Nanterre à partir de 16h avec environ 150 personnes.

Pendant ce temps, des heures tombent chaque jour miraculeusement sur les Dotations Horaires Globales d'établissements, mais on est loin du compte pour pouvoir fonctionner correctement.

L'ensemble des organisations syndicales du département appellent à la grève et à une manifestation jeudi 13 février au départ de Saint-Michel à 14h en direction du Ministère. Nouveauté : à la veille des vacances, la Seine Saint-Denis rentre dans la lutte et rejoint le mouvement!

La semaine de la rentrée, l'assemblée générale des établissements mobilisés décide d'une nouvelle journée de grève pour le jeudi 13 mars.

LA LUTTE CONTINUE !

MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES 2014 : DIFFICILE DE BOUGER QUAND LES POSTES SONT SUPPRIMÉS!

La saisie des vœux du mouvement intra-académique dans l'académie de Versailles se déroule du 20



mars 2014 14h au 02 avril 2014 midi, la circulaire doit être mise à disposition des personnels dans les établissements.

Après le mouvement inter où la possibilité de bouger vers une académie du sud sans être gravement malade est en train de devenir une douce utopie dans beaucoup de disciplines (heureusement la durée de cotisation augmente, rendant possible pour quelques heureu.se.s élu.e.s la perspective d'une 45ème année de travail au soleil...), bienvenue dans le mouvement intra-académique : à défaut du sud de la Loire, pourquoi ne pas tenter votre chance pour le sud de la Seine ? Et grâce à la multiplication des postes à complément de service, vous allez pouvoir enfin voir du pays! Alors merci l'administration, et on se concentre pour bien calculer son barème, et on se prévoit un petit week-end avec ce qu'il faut contre les migraines pour savoir s'il vaut mieux demander d'abord le collège où l'on voudrait être, ou bien mettre d'abord la ville voisine de ce collège, ou enore le mettre en dernier après le département qu'on voudrait bien obtenir en deuxième, ou encore après le lycée qui est à 15 km de là, ou encore...

AVS EN GREVE LE 20 MARS 2014

Auxiliaire de Vie Scolaire... un métier au rabais!

La scolarisation d'un enfant est une chose qui coule de source dans l'esprit de chaque parent. Malheureusement, cela devient le parcours du combattant lorsque l'enfant présente une différence. Les enfants porteurs de handicaps sont de plus en plus scolarisés dans leur école de quartier grâce notamment à la loi de février 2005. L'Éducation Nationale met à disposition des familles une aide à la scolarisation dans le cas où l'enfant en a besoin : ce sont les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS ou accompagnants scolaires).

Nous, AVS, apportons une aide essentielle au jeune en situation de handicap: aide au déplacement, aide à l'organisation, explication et reformulation des consignes, adaptation et pédagogie spécifique à chaque enfant, gestion de son rapport aux autres, mise en confiance, prise en compte de la souffrance de l'enfant, ...

Trop d'incohérences nous empêchent d'exercer ce métier dans de bonnes conditions

-3 statuts différents à partir de septembre 2014:

CDD de droit privé (CUI-CAE): contrats renouvelables dans la limite de 24 mois

CDD de droit public (AED): contrats renouvelables dans la limite de 6 ans

CDI de droit public (AESH): à partir de septembre 2014, possibilité de CDisation après 6 ans de CDD

-Une absence de formation qui devrait nous permettre de répondre au mieux aux différentes situations de handicap que nous rencontrons. Actuellement, seule l'expérience que nous acquérons année après année nous permet de répondre à tous ces types de situations. Si nous souhaitons nous former (braille, langue des signes, etc.), c'est à notre charge. Le ministère semble toutefois se décider à mettre en place des actions de formation pour les personnels sous CUI-CAE cette année, mais avec une visée d'insertion professionnelle vers un emploi durable à l'issue du contrat (préparation aux concours administratifs, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, etc.), et non une visée de professionnalisation des AVS.

-Un temps partiel imposé de 20 h/semaine, quand le temps scolaire est de minimum 24h.

-Un salaire honteux et inacceptable se situant bien en dessous du seuil de pauvreté: entre 570 et 670 € selon les contrats.

-Des collègues non payés pendant plusieurs mois, ayant pour conséquences des retards de loyers avec menaces d'expulsion (article du Parisien du 27/11/13).

QUEL AVENIR NOUS PROPOSE-T-ON?

→ Une CDisation pour un nombre très restreint d'AVS (la moitié au bout de 6 ans). Cette CDisation ne pourra se faire qu'au bout de 6 ans de CDD. Les CDI seront toujours sur des contrats de 20h, donc avec des salaires similaires.

→ Tous les personnels AVS sous contrat CAE-CUI sont exclus de cette CDisation.

→ Le ministère prévoit un diplôme de niveau V, c'est-à-dire bien inférieur au niveau scolaire requis pour exercer notre fonction. Notre accompagnement comporte une dimension « pédagogique » : accompagner les élèves vers l'autonomie de la maternelle au lycée. Nous ne sommes pas des aides-soignant(e)s.

Du fait de ces conditions extrêmement précaires et des mauvaises conditions de travail (gestion de situations complexes sans formation, missions floues ou non-respectées), le taux de rotation de l'emploi est très important, ce qui engendre des dysfonctionnements de service (période longue d'absence entre deux renouvellements de contrat sur le temps scolaire, changement d'auxiliaire en cours d'année donc perte de référent pour les élèves, professionnalisation impossible de ce métier, etc.).

Pour Sud Éducation, la situation n'est pas acceptable. Pour nous, AVS, elle est invivable. Pour vous, parents, enseignants et directeurs d'école, elle ne doit plus être acceptée.

Arrêtons de cautionner une société qui brade les accompagnements des élèves en situation de handicap.

En application de la loi Le Pors (Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983), le statut de fonctionnaire doit rester la norme pour des missions pérennes.

Il y a urgence! Nous demandons pour exercer au mieux notre métier:

- Une titularisation de tous les AVS en poste, sans condition de concours, ni de nationalité

- Le droit d'exercer notre métier à temps plein

- Une revalorisation du salaire

- Une formation adaptée.

18 MARS : GREVE PUBLIC+PRIVE CONTRE L'AUSTERITE

Mardi 18 mars a enfin lieu une mobilisation intersyndicale (CGT/FO/FSU/SUD-Solidaires) de tous les salarié-e-s contre la politique d'austérité poursuivie par le gouvernement. Au-delà des discours sur la priorité à l'éducation et de quelques mesures jugées positives par des collègues, c'est cette même politique d'austérité dont nous subissons les conséquences dans l'Éducation Nationale.



Le patronat s'attaque à tous nos droits sociaux pour qu'actionnaires et banquiers continuent à engranger des profits toujours plus faramineux, malgré « la crise ». Le gouvernement se plie à tous les diktats patronaux ; le « pacte de responsabilité » en est le dernier exemple : 35 milliards de cadeaux supplémentaires! Les salaires et pensions sont bloqués, nos conditions de travail se détériorent, les droits des chômeurs et des chômeuses sont remis en cause, la protection sociale est peu à peu détruite, les services publics disparaissent... En 5 ans, les entreprises françaises du CAC 40 ont dégagé 411 milliards d'€ de bénéfices. Ça en fait, des augmentations de salaires, pensions et indemnités, des créations d'emplois, des services publics à développer !

Par notre travail, nous produisons les richesses. Les capitalistes encaissent. Ça suffit !

MOBILISONS-NOUS DANS ET POUR L'EDUCATION AUSSI

Les postes créés dans le primaire et le secondaire, dont l'essentiel est absorbé par la formation initiale, ne couvriront pas les augmentations d'effectifs d'élèves à la rentrée prochaine. Globalement les effectifs des classes et des groupes ne vont pas diminuer, et c'est souvent l'inverse qui va se produire.

Les dotations horaires des établissements du second degré sont arrivées et montrent leur insuffisance.

La carte scolaire du premier degré, repoussée partout après les élections municipales (on comprend pourquoi !), promet une fois de plus de déshabiller Pierre pour tenter d'habiller (un peu) Paul.

De ce fait, la majorité des personnels ne voit aucune rupture avec les gouvernements précédents pour ce qui concerne leurs conditions de travail et celles de leurs élèves. Les annonces sur l'éducation prioritaire sont également très limitées dans leurs effets car pour des raisons budgétaires elles ne s'appliquent qu'à un tout petit nombre de réseaux.

Une des principales raisons de l'échec de la réforme des rythmes scolaires est liée aux moyens insuffisants, qui ne permettent ni de réduire le temps de travail des enseignant-e-s ni d'offrir des encadrements suffisants et de qualité pour tou-te-s.

C'est le choix de l'austérité pour les salarié-e-s et les services publics, le choix des cadeaux aux MEDEF et aux actionnaires qu'il faut combattre.

On ne gagnera de véritables avancées pour le service public d'éducation que si nous créons un rapport de force général pour une autre répartition et une autre utilisation des richesses.

Il y a actuellement des résistances sur les rythmes scolaires, des luttes pour des dotations supplémentaires, ou pour des moyens pour l'éducation prioritaire... Faisons converger nos mobilisations le 18 mars !

Mardi 18 mars, SUD éducation, la FSU, la CGT éduc'action, la FNEC-FP-FO appellent les personnels de l'éducation nationale à la grève et aux manifestations. CGT, FO, FSU, SUD-Solidaires appellent à la grève toute la Fonction Publique, dans le cadre de l'appel intersyndical à mobilisation et à la grève de tous les salarié-e-s, du public et du privé.

TOU-TE-S EN GREVE ET EN MANIFESTATION LE 18 MARS !

SOUTIEN AUX POSTIERS DE RUEIL ET DU 92 EN GRÈVE DEPUIS LE 29 JANVIER

Une grève offensive

La grève reconductible de Rueil-Malmaison est partie pour défendre une collègue précaire, dont la direction refusait le renouvellement du contrat d'insertion. La revendication de départ était pour le moins minimaliste : renouveler son CDD, pour lui permettre ensuite de signer un contrat de professionnalisation. Pour autant, les direction locale et départementale en ont fait une question de principe : « vous n'empiétez pas sur notre sacro-saint pouvoir de direction ». La grève a dès le début été « ultra majoritaire » avec un taux de grève entre 80% et 90% depuis le 29 janvier.

Une grève qui fait le lien entre chômeurs et travailleurs

La détermination des collègues a même permis de donner confiance à d'autres salariés privés d'emploi qui étaient récemment passés par le bureau de poste de Rueil. Cette confiance s'est retranscrite par une participation active à la grève. Transformant la revendication individuelle autour d'un agent à une revendication collective autour de quatre ex-agents. Ce qui est donc demandé aujourd'hui, c'est l'embauche au sens large des précaires.

Une grève exemplaire à plus d'un titre

Il s'agit donc à une petite échelle d'une grève exemplaire : à la fois offensive, car les collègues de Rueil ne défendent pas des acquis (nombre de tournées, repos de cycle ou organisation du travail) et par ce qu'ils mènent une lutte conjointe dans l'action entre des travailleurs avec ou sans emploi. Cette grève met par ailleurs en lumière le business bien juteux des contrats aidés. La Poste ne paie pas le salaire indirect et peut être subventionnée jusqu'à hauteur de 80% du salaire net. Par ailleurs, elle perçoit tous les mois entre 230 et 320 euros par tuteur encadrant chaque contrat précaire. On comprend mieux alors pourquoi la direction de La Poste procède au « turn over » de contrats aidés afin de bénéficier de cet argent public sans devoir pour autant embaucher derrière. C'est tout bénéf ! Cette grève permet –toujours à une petite échelle- de mettre le doigt sur ces cadeaux faits au patronat sans contrepartie d'emplois. On voit là de façon concrète la réalité de la politique du « pacte de responsabilité » proposée par Hollande.

Comment contribuer à la victoire de cette grève ?

Les Postiers du 92 ont l'habitude des grèves longues, et c'est bien ce scénario d'un conflit sur la durée qui risque de se réaliser une fois de plus. D'autant plus que la direction va sûrement vouloir briser une grève exemplaire et une équipe militante qui s'accroche malgré la répression. Le calcul pour la direction peut être fort simple : tout détruire ! Et cela d'autant plus à l'approche des élections professionnelles. Pour autant ce pronostic peut aussi se transformer en son contraire et tourner en la faveur des Postiers et postières du 92.

Pour ce faire nous allons tout faire pour stabiliser et élargir la grève. Cela implique d'établir une plateforme revendicative qui permette de se donner des objectifs qui combinent à la fois les préoccupations et réalités locales avec des revendications unifiantes au niveau départemental. Impulser une structuration en comité de grève qui permette de donner une direction à la grève et un maillage plus large. Prendre dès maintenant des contacts avec d'autres départements de la région parisienne pour dans un premier temps populariser notre grève, mais aussi pouvoir envisager dans un second temps son extension au-delà des frontières du 92.

L'argent reste le nerf de la guerre

Une caisse de grève est mise en place. La Poste ne joue pas avec les jours de grève. Elle procédera chaque 20 du mois à la retenue du maximum de jours de grève jusqu'à ne laisser que le minimum vital sur la paie, soit un peu plus de 400 euros. Tout le monde comprend donc bien ce que cela peut avoir comme conséquence pour les postiers. Les collègues organiseront bien sûr une fête de soutien au postiers en grève pour collecter des fonds. La participation la plus large est souhaitée ainsi que la popularisation de ce type d'initiative dans nos réseaux respectifs. Ne pas hésiter à relayer le facebook du syndicat : « Sudposte Hauts de seine »

Donc tous à vos claviers pour les motions de soutien et à vos chèquiers pour la caisse de grève.

Chèques à l'ordre de Sud Poste 92 -51 rue Jean Bonal 92250 La Garenne Colombes (avec la mention solidarité grève au dos du chèque)

POURQUOI VIE SCOLAIRE ÇA RIME AVEC PRÉCAIRE?

suite de la page 1

A nouveau la situation se dégrade, un nouveau statut encore plus précaire est inventé.

Pour comprendre la logique du ministère il faut savoir qu'un AED à temps plein (1607 heures par an) est payé 1200 euros, il vaut donc mieux se débarrasser de ces personnels pour les remplacer par des personnels en CUI payés 635 euros pour 20 heures par semaine.

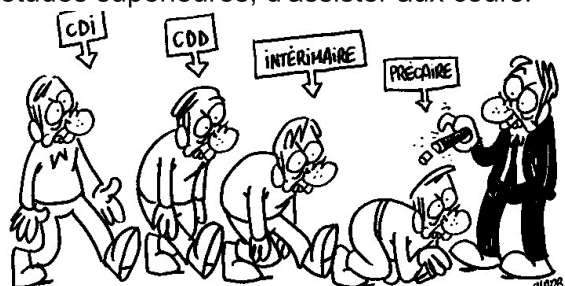
La création des AED s'inscrit dans une logique de rentabilité et de précarisation des personnels. Ce dispositif a permis à d'autres catégories de personnes d'y trouver leur place, jeunes retraité.e.s, chômeurs-euses, mères de famille voulant reprendre un emploi... Une fois encore, on n'offre que la précarité aux plus fragiles. Le CUI renforce cette possibilité et contribue à maquiller les chiffres du chômage, sans proposer un emploi avec un vrai statut! Ni pérennité!

POUR EMPECHER LES MAUVAIS COUPS NE COMPTONS QUE SUR NOTRE DETERMINATION

CREATION DE POSTES A HAUTEUR DES BESOINS, ARRET DU RECOURS MASSIF AUX CUI, DES EMBAUCHES AVEC UN VRAI STATUT

Parce que à la fin on en a assez de devoir dire que c'était mieux avant parce que déjà avant c'était vraiment pas terrible!

(1) Pour les plus jeunes d'entre vous, essayez d'imaginer un recrutement qui ne se ferait pas par le chef d'établissement mais par le rectorat (oui, ça veut dire que vous pouvez rester dans le même bahut l'année prochaine même si le chef vous aime pas!), pour une durée pouvant aller jusqu'à 8 ans en fonction des études que vous suivez: le statut MI-SE avait comme objectif de permettre aux jeunes issus des classes défavorisées de pouvoir suivre des études supérieures, d'assister aux cours.



RYTHMES S'COLÈRE: RIEN N'EST RÉGLÉ!

Les critiques de SUD envers la réforme des rythmes sont malheureusement confirmées par l'expérience. Celles et ceux qui la subissent dès cette année (environ 20%) notent qu'il n'est pas rare d'avoir des journées qui sont un va-et-vient incessant entre temps de classe et réunions, sans offrir de temps de pause ou de respiration. Ce rythme effréné rend également tant la préparation de la classe que les temps de correction extrêmement difficiles. Les enseignant.e.s comme les élèves sont souvent complètement épuisé.e.s! Les convocations les mercredis après-midi pleuvent. Épuisement, surmenage, constats de ne plus avoir de temps pour la réflexion et l'élaboration collective sont largement partagés. Les réunions, de concertation de maîtres ou de cycles, d'animation pédagogique se succèdent soit après la classe soit le mercredi après-midi. La sécurité des élèves est de fait insatisfaisante. Les écoles sont des lieux de passage continuels. Les élèves et leurs parents, les enseignant.e.s, le personnel municipal, les intervenant.e.s se succèdent et se croisent. Cette organisation génère une totale confusion entre lieu d'école et lieu d'accueil périscolaire, pause méridienne, activités périscolaires... Les inégalités territoriales, déjà conséquentes, sont très largement aggravées par ce projet de réforme (communes pauvres/riches; rurales/urbaines; priorités politiques des municipalités...) D'une façon générale, cette réforme, véritable acte III de la décentralisation va dans le sens d'une emprise toujours plus grande des collectivités territoriales au sein de l'éducation nationale, avec toutes les dérives que nous avons déjà constatées depuis la loi de décentralisation de 2003.

Dans le 92 les luttes de l'année dernière ont largement contribué au report du passage à 2014. Malheureusement cette année, la plupart des communes ont prévu de passer à la semaine de 4,5 jours à cette rentrée... pas toutes! Au niveau national plus de 1800 communes ont annoncé qu'elles n'appliqueraient pas la réforme. D'autres laissent planer le doute... Dans le 92 au CDEN du 11 février 4 communes ont annoncé refuser d'appliquer la réforme: Levallois, Puteaux, Boulogne - la commune la plus peuplée après Paris! -, La Garenne Colombe. A cette même date, seules 23 communes avaient transmis un projet. 13 communes restaient encore sans projet. SUD Education 92 fait tout pour que ce décret soit abrogé et que les maires refusent d'appliquer cette réforme et appelle tout le monde à se mobiliser.

LE (PETIT) COIN DES CHEFS

On nous dit souvent « De toutes façons à SUD Education vous n'aimez pas les chef.e.s ». Hé bien c'est vrai ! Pourtant, au fond de tout syndicaliste il y a un cœur qui bat et parfois ce cœur peut être touché par la détresse de ces pauvres hiérarques, coincé.e.s entre leur souci de satisfaire leur propre gradaille et celui de faire comprendre à leur subordonné.e.s qu'ils et elles doivent les aimer, et que bon maintenant ça suffit va falloir faire ce qu'on vous dit de faire, non mais c'est vrai quoi...

Camarades (heu non)... Ami.e.s (heu non plus). Chef.e.s, ienn.e.s (euh IEN), et autre gradaille, ce petit coin est le vôtre, n'hésitez pas à y évacuer toutes les misères qu'on a pu vous faire : on verra si on peut faire quelque chose pour vous...

Cher syndicat SUD,

Je vous écris car je suis face à une situation bien embarrassante vis-à-vis de mon équipe de surveillants à moi. En effet ces braves petits ont souvent du mal à rester obéissants, vous savez comment sont les jeunes. Ce mois de septembre j'ai eu un gros problème avec l'une d'elles. Autant l'année dernière je la trouvais vive et charmante, autant cette année je l'aimais moins donc je ne pouvais pas la garder, vous comprenez bien combien c'est difficile d'avoir des gens que l'on n'aime pas autour de nous, nous les supérieurs hiérarchiques sommes tellement sensibles... J'ai donc convoqué la jeune fille pour lui dire qu'à l'issue de sa période d'essai j'étais bien triste mais il m'était impossible de la garder. Hé bien là où je pensais qu'elle allait me dire combien elle était désolée pour moi, l'insolente m'a dit, et en ces termes, oui, vraiment, « Vous pouvez pas me virer, je suis en renouvellement, j'ai pas de période d'essai ». J'ai bien vérifié et là horreur : elle connaissait mieux ses droits que moi ! J'ai essayé de lui proposer de sortir de cette situation si gênante pour elle par le haut en lui proposant un poste dans un établissement voisin, et figurez-vous qu'elle a refusé, oui, refusé ! La voilà donc obligée de continuer à travailler ici jusqu'à la fin de son contrat, que faire ?

Cher chef,

Nous vous conseillons la lecture des fiches précarité de SUD Education, vous en apprendrez peut-être un peu plus sur les droits de vos subalternes! Sinon, avez-vous pensé à demander votre mutation loin, très loin ?

Cher syndicat SUD,

Je vous écrit pour vous relater une de mes mésaventures. Un enseignant de mon établissement est extrêmement récalcitrant. Il s'entête à vouloir ouvrir les fenêtres pour aérer sa salle alors que je le lui interdis, et de plus quand je lui ai donné le Document Unique, il m'a réclamé à la place le Registre Santé Sécurité et Conditions de Travail, une vraie plaie. Pour pouvoir le calmer un peu, je l'ai fait convoquer devant le comité médical pour le mettre en congé longue maladie d'office. Ai-je bien fait?

Cher chef,

Non seulement les salariés ont le droit d'aérer leurs salles, mais de plus le Document Unique (obligatoire aussi) ne remplace pas le Registre Santé Sécurité et Conditions de Travail. Enfin, la convocation devant le comité médicale s'est achevée en 5 minutes, les experts médicaux se demandent encore ce que le collègue en question faisait là. Etes-vous sûre de ne pas avoir besoin vous-même d'une consultation psychiatrique?

